

Formulaire de réservation de la salle municipale

Avenue du Lauragais 31290 Montgaillard-Lauragais

À retourner dûment complété et signé à la mairie de Montgaillard

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : 31290 Ville : MONTGAILLARD - LAURAGAIS

E-mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

DATE DE LA RÉSERVATION

Du VENDREDI(jour).....(mois).....(année) àheures

Au LUNDI(jour).....(mois).....(année) àheures

- Sous réserve de la disponibilité de la salle et de l'avis de de la municipalité.
- Réponse sous les 15 jours à date de réception de la demande.
- État des lieux d'entrée et remise du badge le vendredi à 17 h 00 selon disponibilité du service
- État des lieux de sortie et restitution du badge le lundi à partir de 9h00 selon disponibilité du service

MOTIF DE LA RÉSERVATION

(descriptif sommaire obligatoire)

.....
.....
.....
.....
.....

NOTE : toutes les rubriques doivent impérativement être complétées pour que la réservation puisse être enregistrée.

IMPORTANT

- **Le demandeur s'engage à respecter les conditions du règlement de la salle des fêtes.**
- Pièces obligatoires à produire pour la validation de la demande :
 - Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs.
 - Chèque de caution : 750,00 €
- Tarif de la location : 250 € (paiement à réception de l'avis des sommes à payer de la perception après la prestation)
- Le demandeur prend l'engagement de procéder au nettoyage de la salle, du mobilier et des équipements utilisés.
- Le demandeur s'engage à assumer les frais de remise en état en cas de détérioration du matériel utilisé et à effectuer les démarches auprès de son assureur si nécessaire.
- En cas de perte, vol ou détérioration du badge qui sera confié au demandeur, celui-ci s'engage à assumer les frais de remplacement de celui-ci (50 €).
- **Le demandeur s'engage à être présent et joignable au moment de l'occupation de la salle**
- **La location de la salle n'exclut pas le respect de la réglementation en termes de troubles du voisinage (tapage diurne, tapage nocturne...)**

Les tarifs de location et de remplacement du badge sont fixés par délibération du conseil municipal.

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le demandeur

Mairie

Fait à.....

Fait à.....

Le

le.....

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Décision : Salle accordée Salle refusée

Gratuité, si gratuité préciser le motif :

.....

.....

PIÈCES

Chèque de caution : 750,00 €

Assurance

État des lieux d'entrée

État des lieux de sortie